

GROUPE SÉGUIN

Caractérisation préliminaire du milieu naturel - secteur Contrecœur à Montréal


Rapport final

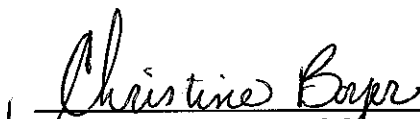
Août 2006
N/Réf. : 068-P008240-100-EN-0000-00

Groupe Séguin


Caractérisation préliminaire du milieu naturel - secteur Contrecœur à Montréal

Préparé par :


Joëlle Duguay, biol., B.Sc.
Spécialiste en environnement


Christine Boyer, biol., D.E.S.S.
Chargée de projet

Approuvé par :


Ginette Borduas, B.Sc. Urb.
Directrice de service

LVM-Fondatec inc.

1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 300
Laval (Québec) Canada H7S 2E4
Téléphone : 514.281.1010
Télécopieur : 514.281.1060
Courriel : info@dessausoprin.com
Site Web : www.dessausoprin.com

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
1 CONTEXTE DU MANDAT	2
2 CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU MILIEU NATUREL	4
3 CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES.....	6
3.1 Roselière à salicaire pourpre (groupement 1)	6
3.2 Roselière à salicaire pourpre (groupement 2)	6
3.3 Quenouillère (groupement 3)	7
4 CARACTÉRISATION DES MILIEUX TERRESTRES	8
4.1 Friche arbustive à frêne rouge dépérissant (groupement A)	8
4.2 Friche arbustive à frênes (groupement B)	8
4.3 Friche arborescente à peuplier deltoïde (groupement C)	8
4.4 Secteur de nerprun et d'aubépine (groupement D)	9
4.5 Secteur boisé à peuplier deltoïde et frêne rouge (groupement E)	9
4.6 Fossé de drainage (groupement F)	10
4.7 Friche herbacée (groupement G)	11
4.8 Friche ligneuse à peuplier deltoïde mature (groupement H)	11
4.9 Bois de feuillus (groupement I)	12
5 ESPÈCES FLORISTIQUES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES	13
5.1 Érable noir	13
5.2 Ail des bois	13
5.3 Carex à feuilles poilues et carex de Hitchcock	14
5.4 Renoncule des éventails	14
5.5 Trille blanc	14
6 ESPÈCES FAUNIQES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES	16
7 VALEUR ÉCOLOGIQUE GLOBALE.....	17
8 REFERENCES	18

Tableaux et figures

Tableau 1 : Espèces herbacées les plus communes sur le site Contrecoeur	4
Tableau 2 : Espèces dominantes dans la roselière à salicaire pourpre (Groupement 1)	6
Tableau 3 : Espèces dominantes dans la roselière à salicaire pourpre (Groupement 2)	6
Tableau 4 : Espèces dominantes dans la quenouillère (Groupement 3)	7
Tableau 5 : Espèces dominantes dans la friche arborescente à peuplier deltoïde (Groupement C)	9
Tableau 6 : Espèces dominantes du secteur à peuplier deltoïde et frêne rouge (Groupement E)	10
Tableau 7 : Espèces dominantes dans les remblais en bordure du fossé de drainage (Groupement F)	10
Tableau 8 : Espèces dominantes de la friche ligneuse à peuplier deltoïde mature (Groupement H)	11
Tableau 9 : Espèces dominantes du bois de feuillus (Groupement I)	12
Tableau 10 : Liste des espèces floristiques susceptibles de se retrouver sur le site à l'étude (CDPNQ)	13
Figure 1 : Localisation du site Contrecoeur	3

Annexes

- Annexe 1 Délimitation des groupements végétaux sur le site Contrecoeur
 Annexe 2 Photographies représentatives de chaque groupement sur le site Contrecoeur

Ce document d'ingénierie est l'œuvre de LVM-Fondatec et est protégé par la loi. Ce rapport est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Dessau-Soprin et son client.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants de Dessau-Soprin qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment qualifiés selon la procédure relative à l'approvisionnement de notre manuel qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet.

REGISTRE DES RÉVISIONS ET ÉMISSIONS		
N° DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION ET/OU DE L'ÉMISSION
0B	11 août 2006	Rapport préliminaire
00	28 août 2006	Rapport final

SOMMAIRE

Le site à l'étude est situé à Montréal, sur les lots 405, 406, 407 et 408 du cadastre de la paroisse de la Longue Pointe. Le secteur est délimité au sud par la rue Sherbrooke Est, au nord par l'avenue De La Vérendrye, à l'est par un chemin menant à un dépôt de neiges usées et à l'ouest par la rue Jacques-Parlier.

Le site à l'étude est un secteur en friche d'environ 30 ans présentant peu d'intérêt sur le plan biologique et hydrologique. La végétation, du type pionnière, c'est-à-dire composée d'espèces qui colonisent un milieu récemment perturbé, s'est implantée sur des dépôts de remblai effectués jusqu'à la fin des années 1970. La strate arborescente occupe une place mineure dans le paysage. La strate arbustive, est principalement composée d'arbres au stade de gaulis (tiges de diamètre inférieur à 9,1 cm) ou encore d'espèces arbustives. La strate herbacée est typique des milieux ouverts et secs de la région.

Trois milieux humides sont présents dans la zone d'étude. Ces milieux humides sont de très faibles superficies (moins de 0,2 ha) et d'origine récente. Deux milieux humides sont majoritairement composés de phragmite commun (*Phragmites communis*) et de salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*), deux espèces floristiques herbacées envahissantes non-indigènes. Le troisième milieu humide est composé de quenouilles à feuilles étroites (*Typha angustifolia*).

Les empiètements en milieux humides peuvent être autorisés par le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) suite à une demande de certificat d'autorisation (CA) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Toutefois, comme les milieux humides situés sur le site Contrecœur présentent une faible valeur écologique, il est recommandé de faire une demande d'avis préalable au MDDEP. En effet, il est probable que le projet ne soit pas assujéti à l'article 22 de la LQE puisque les milieux humides sont de faible superficie, d'origine anthropique, que leur approvisionnement en eau n'est pas durable et que la végétation est de type pionnière et peu diversifiée. Suite à la réponse de la demande d'avis préalable du MDDEP, il sera possible de déterminer s'il est nécessaire de déposer une demande de CA.

Une espèce floristique désignée vulnérable, soit une colonie de trille blanc (*Trillium grandiflorum*) a été répertoriée sur le site à l'étude. Le trille blanc est une espèce floristique vulnérable à la cueillette. La dégradation ou l'altération de son milieu est possible lorsque le projet est autorisé par le MDDEP pour la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égout. Selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), cinq espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées peuvent se retrouver potentiellement dans la région du site à l'étude. Compte tenu de la nature du site à l'étude, aucun inventaire floristique spécifique aux espèces à statut précaire n'est requis sur le site Contrecœur car l'habitat privilégié des espèces identifiées par le CDPNQ n'est pas présent sur le site Contrecœur.

Le CDPNQ a identifié, à l'intérieur d'un périmètre d'influence de la zone d'étude, une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, soit la couleuvre brune (*Storeria dekayi*). Les nombreux remblais localisés sur le site Contrecœur constituent un habitat potentiel pour la couleuvre brune. Toutefois, la couleuvre brune n'est pas protégée en vertu du *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats* de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. De ce fait, aucun inventaire faunique ne seront réalisés sur le site à l'étude.

1 CONTEXTE DU MANDAT

Cette caractérisation préliminaire du milieu naturel vise à documenter une demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). La caractérisation préliminaire du milieu naturel permettra de déterminer si une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE sera requise pour le développement du secteur.

Le site à l'étude est situé à Montréal, sur les lots 405, 406, 407 et 408 du cadastre de la paroisse de la Longue Pointe (voir figure 1). Le secteur est délimité au sud par la rue Sherbrooke Est, au nord par l'avenue De La Vérendrye, à l'est par un chemin menant à un dépôt de neiges usées et à l'ouest par la rue Jacques-Parlier (voir annexe 1). Un inventaire a été réalisé le 7 juillet 2006 par Joëlle Duguay et Christine Boyer, biologistes, afin de délimiter et caractériser les milieux humides et les milieux terrestres. De plus, cet inventaire avait pour but de déterminer le potentiel du site pour retrouver des espèces floristiques et fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. De ce fait, les principaux groupements végétaux ont été cartographiés et décrits. Une photographie représentative de chaque groupement inventorié est disponible à l'annexe 2.

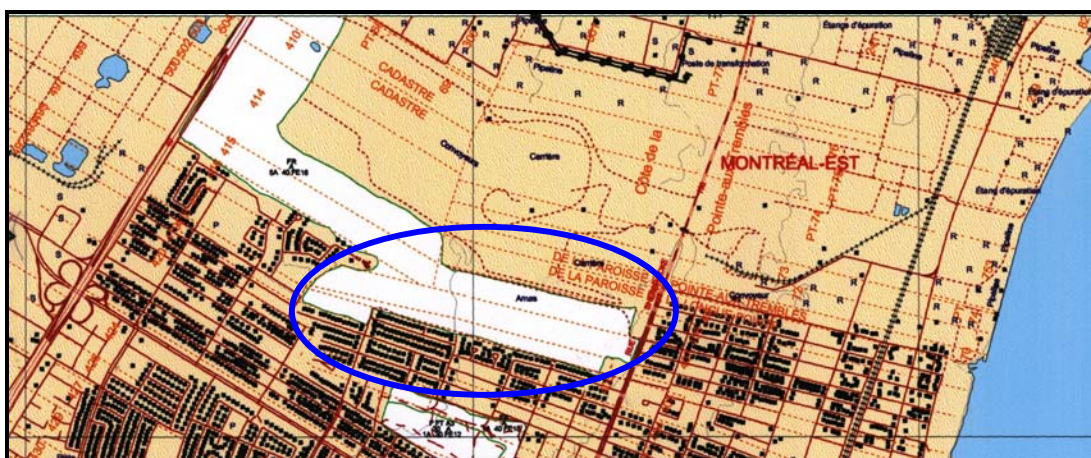


FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE CONTRECOEUR

2 CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU MILIEU NATUREL

L'ensemble du site est un secteur en friche d'environ 30 ans (voir annexe 2, photo 1). La végétation, du type pionnière, c'est-à-dire composée d'espèces qui colonisent un milieu récemment perturbé, s'est implantée sur des dépôts de remblai effectués jusqu'à la fin des années 1970. La strate arborescente occupe une place mineure dans le paysage. Pour ce qui est de la strate arbustive, davantage présente dans le secteur, elle est composée d'arbres au stade de gaulis (tiges de diamètre inférieur à 9,1 cm) ou encore d'espèces arbustives.

La strate herbacée est typique des milieux ouverts et secs de la région. Elle est sensiblement constituée des mêmes espèces sur l'ensemble du site à l'étude. Le tableau 1 présente la liste des espèces herbacées les plus communes dans ce secteur.

TABLEAU 1 : ESPÈCES HERBACÉES LES PLUS COMMUNES SUR LE SITE CONTRECOEUR

Nom commun	Nom latin
Anthriscus des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>
Asclépiade commune	<i>Asclepias syriaca</i>
Aster sp.	<i>Aster sp.</i>
Bardane sp.	<i>Arctium sp.</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>
Chardon sp.	<i>Cirsium sp.</i>
Chicorée sauvage	<i>Cichorium Intybus</i>
Laiteron sp.	<i>Sonchus sp.</i>
Lotier sp.	<i>Lotus sp.</i>
Millepertuis sp.	<i>Hypericum sp.</i>
Petite Herbe à poux	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Phragmite commun	<i>Phragmites communis</i>
Plantain majeur	<i>Plantago major</i>
Potentille sp.	<i>Potentilla sp.</i>
Rumex sp.	<i>Rumex sp.</i>
Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i>
Trèfle rouge	<i>Trifolium pratense</i>
Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>
Verge d'or	<i>Solidago sp.</i>
Vesce jargeau	<i>Vicia cracca</i>

Il y a quelques milieux humides sur le site du projet. Ces milieux humides sont de faibles superficies et d'origine récente. La majorité des milieux humides n'étaient pas inondés lors de la visite de terrain, toutefois ces milieux humides étaient caractérisés par une dominance de plantes obligées ou facultatives des milieux humides.

Les plantes de milieux humides sont désignées comme toutes espèces végétales qui croissent dans l'eau ou sur un substrat qui est, au moins périodiquement, anaérobique (milieu dépourvu d'air ou d'oxygène) dû à un excès d'eau (Gauthier, 1997). L'eau doit demeurer un certain temps et/ou survenir selon une certaine périodicité pour influencer le cortège floristique et permettre l'installation de plantes de milieux humides. Les plantes obligées de milieux humides regroupent les espèces végétales qui ont plus de 99 % de probabilités de survenir dans ce type de milieu. Les plantes facultatives, ont quant à elles, entre 67 % et 99 % de probabilités de survenir dans ce type de milieu.

Les noms français et latins des plantes sont tirés de Marie-Victorin (1964). Parfois, des espèces arborescentes peuvent se trouver dans la strate arbustive, c'est qu'ils y sont au stade de gaulis.

3 CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES

3.1 Roselière à salicaire pourpre (groupement 1)

Ce milieu humide, d'une superficie de 734 m², est de très petite taille. Le phragmite commun est l'espèce dominante de ce milieu en association avec la salicaire pourpre (voir tableau 2) (voir annexe 2, photo 2).

TABLEAU 2 : ESPÈCES DOMINANTES DANS LA ROSELIÈRE À SALICAIRE POURPRE (GROUPEMENT 1)

Strate	Espèce végétale		Pourcentage de recouvrement
	Nom commun	Nom latin	
Arbustive	Nerprun sp.	<i>Rhamnus sp.</i>	5%
	Orme d'Amérique	<i>Ulmus americana</i>	Présence
Herbacée	Phragmite commun	<i>Phragmites communis</i>	60%
	Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i>	20%
	Aster sp.	<i>Aster sp.</i>	10%

3.2 Roselière à salicaire pourpre (groupement 2)

Ce groupement végétal est formé de trois milieux humides de très faibles superficies (voir annexe 2, photo 3). En effet, en additionnant les superficies des trois milieux, un total de 1500 m² est obtenu. Ces milieux sont très semblables en ce qui a trait aux espèces présentes dans chacun de ceux-ci. Encore une fois, c'est le phragmite commun et la salicaire pourpre qui possèdent le pourcentage de recouvrement végétal le plus élevé (voir tableau 3).

TABLEAU 3 : ESPÈCES DOMINANTES DANS LA ROSELIÈRE À SALICAIRE POURPRE (GROUPEMENT 2)

Strate	Espèce végétale		Pourcentage de recouvrement
	Nom commun	Nom latin	
Arborescent	Peuplier deltoïde	<i>Populus deltoides</i>	Présence
Arbustive	Peuplier deltoïde	<i>Populus deltoides</i>	5%
	Cornouiller stolonifère	<i>Cornus stolonifera</i>	5%
	Saule sp.	<i>Salix sp.</i>	Présence
Herbacée	Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i>	30%
	Phragmite commun	<i>Phragmites communis</i>	30%
	Scirpe sp.	<i>Scirpus sp.</i>	Présence
	Graminées spp.	-	Présence
	Sphaigne	<i>Sphagnum sp.</i>	Présence

3.3 Quenouillère (groupement 3)

Pour ce qui est du troisième milieu humide inventorié sur le site, il s'agit d'un étang essentiellement peuplé par la quenouille à feuilles étroites (voir tableau 4) (voir annexe 2, photo 4). Ce milieu, d'une superficie de 260 m², est principalement alimenté par les eaux de surface.

TABLEAU 4 : ESPÈCES DOMINANTES DANS LA QUENOUIÈRE (GROUPEMENT 3)

Strate	Espèce végétale		Pourcentage de recouvrement
	Nom commun	Nom latin	
Arbustive	Cornouiller stolonifère	<i>Cornus stolonifera</i>	10%
Herbacée	Quenouille à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>	75%
	Phalaris roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>	10%
	Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i>	5%

Une légère dépression est observée entre la quenouillère et le fossé agricole linéaire situé à l'ouest du site à l'étude. En effet, cette dépression relie ces deux milieux. Aucune plante de milieux humides n'a été répertoriée dans cette dépression. Il n'y a pas non plus de carte, qu'elle soit écoforestière ou topographique, qui fait mention d'un cours d'eau dans le territoire du site à l'étude (Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2005) (Ministère des Ressources naturelles, 2000). En examinant attentivement une photographie aérienne du site Contrecoeur de 1955 (Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 1955), il a été possible de voir que le groupement 3 (quenouillère) a déjà été alimenté par la branche d'un réseau hydrographique en provenance du côté nord-est du secteur à l'étude. Suite à l'observation d'une photographie aérienne de 1972 (Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1972), il est possible d'observer clairement un cours d'eau traversant le site à l'étude d'est en ouest, au niveau de la quenouillère. Ainsi, cette dernière était alimentée par un cours d'eau. Ce cours d'eau se jetait ensuite dans le fossé agricole linéaire à l'extrême ouest du site à l'étude. Toutefois, lors d'une visite du terrain le 7 juillet 2006, aucun cours d'eau n'a été observé à l'est de la quenouillère (voir annexe 1). Ainsi, il n'y a plus aucun contact entre le cours d'eau du réseau hydrographique et la quenouillère.

4 CARACTÉRISATION DES MILIEUX TERRESTRES

4.1 Friche arbustive à frêne rouge dépérissant (groupement A)

Ce peuplement est une frênaie d'une hauteur maximale de 5 m. Le frêne rouge couvre environ 15 % du couvert végétal. Un arbuste, le nerprun, couvre environ 5 % au niveau de la strate arbustive (voir annexe 2, photo 5). Pour ce qui est des espèces retrouvées au niveau de la strate herbacée, elles sont toutes nommées au tableau 1.

Cet emplacement possède un caractère particulier, car une bonne proportion des frênes rouges au stade de gaulis sont dépérissant et présentent des rejets de souche (voir annexe 2, photo 6). La valeur écologique de ce groupement est faible. Seules des espèces végétales de type pionnière se sont implantées sur les dépôts de remblai datant d'environ 30 ans.

4.2 Friche arbustive à frênes (groupement B)

Ce secteur possède un faible couvert arborescent et arbustif. Toutefois, la bordure à l'extrême est du terrain est couverte à plus de 40 % par du frêne rouge et du frêne d'Amérique. Le frêne rouge est surtout au stade gaulis tandis que le frêne d'Amérique ont plus de 9,1 cm de diamètre et mesure entre 5 et 10 m de hauteur. La présence du nerprun est notée à certains endroits. Côté sud, la strate herbacée est fortement dominée par la valériane officinale et l'anthesis des bois (voir annexe 2, photo 7). Côté nord, on peut retrouver une plus grande diversité de plantes herbacées (voir annexe 2, photo 8) tel que présenté dans le tableau 1. Ce groupement possède une faible valeur écologique. Seules des espèces végétales de type pionnière se sont implantées sur les dépôts de remblai datant d'environ 30 ans.

4.3 Friche arborescente à peuplier deltoïde (groupement C)

Cette friche arborescente, est colonisée par le peuplier deltoïde qui domine amplement la strate arborescente. (voir annexe 2, photo 9) (voir tableau 5).

TABLEAU 5 : ESPÈCES DOMINANTES DANS LA FRICHE ARBORESCENTE À PEUPLIER DELTOÏDE (GROUPEMENT C)

Strate	Espèce végétale		Pourcentage de recouvrement
	Nom commun	Nom latin	
Arborescente	Peuplier deltoïde	<i>Populus deltoides</i>	15%
Arbustive	Érable à giguère	<i>Acer negundo</i>	25%
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudo-acacia</i>	
	Nerprun sp.	<i>Rhamnus sp.</i>	
	Frêne rouge	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	
	Orme de Sibérie	<i>Ulmus pumila</i>	
	Vinaigrier	<i>Rhus typhina</i>	
	Aubépine sp.	<i>Crateagus sp.</i>	

Le tableau 1 présente les espèces herbacées retrouvées dans ce périmètre. Ce groupement possède une faible valeur écologique. Seules des espèces végétales de type pionnière se sont implantées sur les dépôts de remblai datant d'environ 30 ans.

4.4 Secteur de nerprun et d'aubépine (groupement D)

Sur la photographie aérienne, il est possible de voir une bande plus foncée. Cette bande est essentiellement constituée de nerprun et d'aubépine recouvrant plus de 60 % de la superficie (voir annexe 2, photo 10). Âgée d'environ 30 ans, ce secteur possède une faible valeur écologique.

4.5 Secteur boisé à peuplier deltoïde et frêne rouge (groupement E)

Ce groupement végétal, datant d'environ 30 ans, est couvert à 60 % par le peuplier deltoïde et le frêne rouge (voir tableau 6). La présence, en faible quantité, de l'orme d'Amérique a été notée. La hauteur maximale de la strate arborescente ne dépasse pas 15 mètres. Ce secteur possède une faible valeur écologique. Seules des espèces végétales de type pionnière se sont implantées sur les dépôts de remblai datant d'environ 30 ans.

TABLEAU 6 : ESPÈCES DOMINANTES DU SECTEUR À PEUPLIER DELTOÏDE ET FRÊNE ROUGE (GROUPEMENT E)

Strate	Espèce végétale		Pourcentage de recouvrement
	Nom commun	Nom latin	
Arborescente	Peuplier deltoïde	<i>Populus deltoides</i>	30%
	Frêne rouge	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	30%
	Orme d'Amérique	<i>Ulmus americana</i>	Présence
Arbustive	Vigne des rivages	<i>Vitis riparia</i>	45%
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudo-acacia</i>	
	Nerprun sp.	<i>Rhamnus sp.</i>	
	Frêne rouge	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	
	Chèvrefeuille sp.	<i>Lonicera sp.</i>	
	Aubépine sp.	<i>Crateagus sp.</i>	

4.6 Fossé de drainage (groupement F)

Cet ancien fossé de drainage regorge de phragmite commun, de phalaris roseau et est parsemé de salicaire pourpre. La date à laquelle les derniers travaux de creusage et de remblayage ont été effectués n'est pas connu. Des dépôts de remblai sont présents de chaque côté de cet ancien fossé (voir tableau 7). L'ancien fossé était sec au moment de la visite.

TABLEAU 7 : ESPÈCES DOMINANTES DANS LES REMBLAIS EN BORDURE DU FOSSÉ DE DRAINAGE (GROUPEMENT F)

Strate	Espèce végétale		Pourcentage de recouvrement
	Nom commun	Nom latin	
Arborescente	Peuplier deltoïde	<i>Populus deltoides</i>	25%
	Frêne d'Amérique	<i>Fraxinus americana</i>	15%
Arbustive	Vinaigrier	<i>Rhus typhina</i>	50%
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudo-acacia</i>	
	Cornouiller stolonifère	<i>Cornus stolonifera</i>	
	Frêne d'Amérique	<i>Fraxinus americana</i>	
	Érable à giguère	<i>Acer negundo</i>	
	Aubépine sp.	<i>Crateagus sp.</i>	
Peuplier deltoïde	<i>Populus deltoides</i>		

La valeur écologique de ce groupement est faible. Seules des espèces végétales de type pionnière se sont implantées sur les dépôts de remblai.

4.7 Friche herbacée (groupement G)

Cette friche herbacée, représentée par les essences du tableau 1, possède un très faible couvert arborescent et arbustif. Une lisière de peuplier deltoïde (PED), mesurant entre 2 et 4 mètres de hauteur, est toutefois présente le long du chemin qui mène au dépôt à neige (voir annexe 1). Ce groupement est âgé d'environ 30 ans et possède une faible valeur écologique. La strate herbacée domine largement le paysage. Un petit secteur, au nord de ce groupement, est légèrement plus humide. Cet endroit, très perturbé, contient quelques colonies de phragmite commun (voir annexe 2, photo 11). Il n'a pas été défini comme un milieu humide, car les îlots de milieu humide sont très épars et de très faible superficie.

4.8 Friche ligneuse à peuplier deltoïde mature (groupement H)

Le peuplier deltoïde est l'essence arborescente la plus représentée dans ce groupement. Il couvre environ 10 % de ce territoire et est âgé d'environ 30 ans. La hauteur maximale des arbres varie entre 15 et 20 m. La strate arbustive représente 20 % du couvert végétal global (voir annexe 2, photo 12) (voir tableau 8). Les espèces herbacées retrouvées sur ce site sont toutes énumérées dans le tableau 1. Cette portion de territoire possède une faible valeur écologique à cause du remblai qui y a été effectué vers la fin des années 1970.

TABLEAU 8 : ESPÈCES DOMINANTES DE LA FRICHE LIGNEUSE À PEUPLIER DELTOÏDE MATURE (GROUPEMENT H)

Strate	Espèce végétale		Pourcentage de recouvrement
	Nom commun	Nom latin	
Arborescente	Peuplier deltoïde	<i>Populus deltoides</i>	10%
Arbustive	Vinaigrier	<i>Rhus typhina</i>	20%
	Cerisier de Pennsylvanie	<i>Prunus pensylvanica</i>	
	Cornouiller stolonifère	<i>Cornus stolonifera</i>	
	Frêne rouge	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	
	Érable à giguère	<i>Acer negundo</i>	
	Chèvrefeuille sp.	<i>Lonicera sp.</i>	
	Peuplier deltoïde	<i>Populus deltoides</i>	

4.9 Bois de feuillus (groupement I)

Le tableau 9 détaille les essences de feuillus dominantes répertoriées dans ce boisé. Le couvert végétal est recouvert à environ 60 % par des arbres. La strate arbustive couvre plus de 25 % (voir annexe 2, photo 13). L'âge de ce bois varie entre 30 et 40 ans.

TABLEAU 9 : ESPÈCES DOMINANTES DU BOIS DE FEUILLUS (GROUPEMENT I)

Strate	Espèce végétale		Pourcentage de recouvrement
	Nom commun	Nom latin	
Arborescente	Frêne rouge	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	20%
	Tilleul d'Amérique	<i>Tilia americana</i>	20%
	Peuplier faux-trembles	<i>Populus tremuloides</i>	10%
	Orme d'Amérique	<i>Ulmus americana</i>	5%
	Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>	Présence
	Érable rouge	<i>Acer rubrum</i>	Présence
	Caryer cordiforme	<i>Carya cordiformis</i>	Présence
Arbustive	Charme de Caroline	<i>Carpinus caroliniana</i>	25%
	Ostryer de Virginie	<i>Ostrya virginiana</i>	
	Frêne rouge	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	
	Érable rouge	<i>Acer rubrum</i>	
	Érable à giguère	<i>Acer negundo</i>	
	Aubépine sp.	<i>Crateagus sp.</i>	
	Nerprun sp.	<i>Rhamnus sp.</i>	
	Chèvrefeuille sp.	<i>Lonicera sp.</i>	

Un dépression humide est présente à l'intérieur même du bois. Celle-ci est perceptible à la vue des racines déchaussées des arbres dans un petit secteur. Aucune plante obligée ou facultative de milieux humides n'y a été inventoriée. Le sol du sous-bois est perturbé à cause de sa proximité avec les milieux résidentiels. En effet, une grande partie du sol est compactée par le piétinement des usagers. Le trille blanc (*Trillium grandiflorum*), une espèce vulnérable à la cueillette, a été identifié dans ce secteur boisé. La valeur écologique de ce groupement est considérée faible à cause des perturbations engendrées par la présence humaine.

5 ESPÈCES FLORISTIQUES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES

La présence ou l'absence d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées a été documentée à l'aide des banques de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).

Le CDPNQ a identifié 5 espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées qui peuvent se retrouver potentiellement dans la région du site à l'étude (voir tableau 10). La présence d'une espèce floristique à l'intérieur du site à l'étude est influencée par le type d'habitat rencontré sur celui-ci. Si l'habitat d'une espèce végétale est présent sur le site à l'étude, il est possible qu'elle soit identifiée.

TABLEAU 10 : LISTE DES ESPÈCES FLORISTIQUES SUSCEPTIBLES DE SE RETROUVER SUR LE SITE À L'ÉTUDE (CDPNQ)

Nom commun	Nom latin	Statut au Québec	Habitat
Érable noir	<i>Acer nigrum</i>	Susceptible	Sols calcaires
Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	Vulnérable	Bois de feuillus
Carex à feuilles poilues	<i>Carex hirtifolia</i>	Susceptible	Sous-bois humide et rocheux
Carex de Hitchcock	<i>Carex hitchcockiana</i>	Susceptible	Bois et paries humides
Renoncule des éventails	<i>Ranunculus flabellaris</i>	Susceptible	Marais

5.1 Érable noir

Les remblais occupent environ 75 % de la superficie du site, ce qui en fait un site très perturbé (LVM-Fondatec, 2005). De plus, il est colonisé par une friche relativement jeune, peuplée d'espèces arborescentes pionnières. L'érable noir n'étant pas connu comme une espèce retrouvée dans une jeune végétation, il est très improbable de retrouver cet arbre sur le site Contrecœur.

5.2 Ail des bois

L'ail des bois est une plante à bulbe qui prend beaucoup de temps pour s'implanter dans son milieu. Cette plante est souvent retrouvée dans des bois de feuillus, plus précisément dans les domaines des érablières à caryer et à tilleul. Le groupement I du site à l'étude peut avoir le potentiel pour abriter l'ail des bois, car il est constitué de caryer cordiforme et de tilleul. Toutefois, les sols sont très perturbés par le piétinement des usagers. Les colonies d'ail des bois subissent de forts prélèvements, il est donc peu probable de localiser des populations de cette espèce sur le site Contrecœur.

5.3 Carex à feuilles poilues et carex de Hitchcock

Les deux espèces de carex signalées sont surtout retrouvées en milieu humide. Toutefois, compte tenu des perturbations du milieu, il est peu probable d'identifier ces espèces dans les milieux humides du site Contrecoeur.

5.4 Renoncle des éventails

Le renoncle des éventails est une plante aquatique ou partiellement émergée (Marie-Victorin, 1964). Son nom anglais, Yellow Water-Crowfoot, résume donc bien le type d'habitat qui est nécessaire à son implantation. Aucune eau de surface n'a été observée dans les milieux humides présents sur le site à l'étude. Il est donc peu probable de localiser la renoncle des éventails sur le site Contrecoeur.

5.5 Trille blanc

Lors de l'inventaire sur le terrain, quelques colonies de trille blanc, une espèce floristique vulnérable au Québec, ont été inventoriées dans le bois de feuillus (Groupement I). Celles-ci sont situées au coin nord-ouest du territoire à l'étude.

Une espèce est menacée lorsque sa disparition est appréhendée. Une espèce est vulnérable lorsque sa survie est précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée. (MDDEP, site internet)

Les espèces désignées menacées ou vulnérables sont protégées par le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

Selon l'article 16 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables,

«Nul ne peut, à l'égard d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement tout spécimen de cette espèce ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction.»

Le trille blanc qui est une espèce vulnérable à la cueillette a été localisé à un endroit sur le site à l'étude. Selon l'article 5 du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats,

«Les interdictions prévues à l'article 16 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables ne s'appliquent pas à l'adiante du Canada, à l'asaret gingembre, à la cardamine carcajou, à la cardamine géante, au lis du Canada, à la matteucie fougère-à-l'autruche, à la sanguinaire du Canada, au trille blanc ni à l'uvulaire grande-fleur, sauf en ce qui concerne la récolte annuelle, à partir d'une population sauvage, de plus de cinq spécimens entiers ou parties souterraines de l'une de ces espèces ou le commerce de tout spécimen entier ou de toute partie souterraine récoltée à partir d'une population sauvage.

Ces interdictions ne s'appliquent pas lorsque les spécimens d'une population sauvage de l'une de ces espèces sont situés dans un milieu devant être irrémédiablement altéré par la mise en oeuvre d'un projet autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.»

Une autorisation reçue du MDDEP, suite à une demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout en vertu de l'article 32 de la LQE, constitue un projet autorisé en vertu de la LQE.

Le trille blanc est vulnérable en ce qui concerne la cueillette. Une dégradation ou altération de son milieu est possible lorsque le projet est autorisé en vertu de l'article 32 de la LQE.

Suite à la mention de certaines espèces végétales par le CDPNQ et considérant les conditions du site, aucun inventaire floristique spécifique aux espèces à statut précaire n'est requis sur le site Contrecoeur.

6 ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) a identifié, à l'intérieur d'un périmètre d'influence de la zone d'étude, une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, soit la couleuvre brune (*Storeria dekayi*). Aucun inventaire faunique n'a été réalisé sur le site à l'étude lors de la caractérisation préliminaire du milieu naturel.

Dans la région de Montréal, la couleuvre brune se retrouve généralement en terrain ouvert : champ, friche, orée des bois. Il est également possible de la repérer à proximité des cours d'eau et où l'on retrouve un écotone (zone de transition) entre une zone boisée et un milieu ouvert. En région urbaine et périurbaine, l'espèce peut être trouvée à proximité des bâtiments, dans les parcs et dans les terrains vagues. Elle se cache sous de vieux troncs d'arbres, des débris, des objets plats et des pierres (Desroches et Rodrigue, 2004). Les nombreux remblais localisés sur le site Contrecoeur constituent un habitat potentiel pour la couleuvre brune.

La couleuvre brune est une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Elle n'est donc pas protégée en vertu du *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats* de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Aucun inventaire faunique ne sera réalisé sur le site à l'étude car l'espèce n'est pas encore protégée par la loi. Si des actions visant la préservation de l'espèce étaient quand même envisagées, deux types de mesures pourraient être appliquées pour assurer la survie de la couleuvre brune. Premièrement, une attention spéciale portée aux hibernacles (abris dans lesquels certains amphibiens et reptiles passent l'hiver) lors des travaux permettraient leur conservation sur le site. Toutefois, une grande superficie du site Contrecoeur devra être excavée à cause de la présence de sols contaminés (LVM-Fondatec, 2005). De ce fait, même si des hibernacles étaient retrouvés sur le site à l'étude, il sera nécessaire de les détruire pour l'excavation des sols contaminés. Une deuxième mesure consisterait en la relocalisation des individus dans un autre secteur propice à leur survie. Cependant, le taux de succès de cette mesure est probablement faible (communication personnelle, David Rodrigue, 16 août 2006).

7 VALEUR ÉCOLOGIQUE GLOBALE

L'ensemble du site possède peu d'intérêt sur le plan biologique et hydrologique. Plusieurs zones du site Contrecoeur ont été remblayées à maintes reprises entre 1962 et 1979, d'où la faible valeur écologique du site en général (LVM-Fondatec, 2005). Le milieu terrestre est composé surtout d'espèces herbacées et d'essences pionnières. Les milieux humides, de superficie inférieure à 0,2 hectare, sont pour la plupart colonisés par des espèces envahissantes non-indigènes et présentes dans des milieux généralement perturbés. Les espèces de plantes retrouvées dans ces milieux humides sont peu diversifiées et la source d'alimentation en eau n'est pas durable.

Selon le *Guide d'identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains* (MDDEP, 2006), il est convenu administrativement de ne pas assujettir certains milieux à une demande de certificat d'autorisation. Ne sont donc pas assujettis à l'article 22 de la LQE, les milieux humides présentant l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- Superficie inférieure à 0,2 ha;
- Origine anthropique (action humaine) récente (valeur guide : moins de 10 ans);
- Sources d'alimentation en eau non pérenne. En d'autres termes, le site ne sera pas saturé d'eau ou inondé pendant une période suffisamment longue pour influencer sur la végétation et le substrat. À moyen ou long terme, l'alimentation en eau de la zone considérée risque même de disparaître;
- Faible biodiversité, c'est-à-dire par exemple :
 - Le nombre d'espèces floristiques et fauniques est peu important,
 - Absence d'espèces menacées ou vulnérables,
 - Présence d'espèces floristiques pionnières ou intolérantes à l'ombre comme le bouleau blanc (*Betula papyrifera*), le bouleau gris (*Betula populifolia*) ou le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*).

Comme les milieux humides situés sur le site Contrecoeur présentent la quasi totalité de ces caractéristiques, il est recommandé de faire une demande d'avis préalable au MDDEP. En effet, il est probable que le projet ne soit pas assujetti à l'article 22 de la LQE. Suite à la réponse de la demande d'avis préalable du MDDEP, il sera possible de déterminer s'il est nécessaire de déposer une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

8 REFERENCES

Desroches, J-F., Rodrigue, D. 2004. *Amphibiens et reptiles du Québec et des Maritimes*. Éditions Michel Quintin. 288 pages.

Gauthier, B. 1997. *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Notes explicatives sur la ligne naturelle des hautes eaux*. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Ministère de l'Environnement et de la Faune. 23 pages.

LVM-Fondatec. 2005. *Caractérisation environnementale réalisée sur un terrain vacant situé à Montréal (site Contrecoeur)*. 32 pages.

LVM-Fondatec. 2005. *Évaluation environnementale de site phase I, réalisée sur un terrain vacant à Montréal-Est*. 12 pages.

Marie-Victorin, F. 1964. *Flore laurentienne*. Deuxième édition mise à jour par E. Rouleau. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal. 925 pages.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). 2006. *Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains - Milieux humides non assujettis à l'article 22 de la LQE : Pistes d'analyses*, projet.

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP). 2005. *Peuplement écoforestier. 31 H12 SE*. Direction des inventaires forestiers, Forêt Québec. Échelle 1 : 20 000

Ministère des Ressources naturelles (MRN). 2000. *Carte topographique : Montréal-Nord. 31H12-200-0102*. Direction générale de l'information géographique. Échelle 1 : 20 000

Ministère de l'Énergie et des Ressources (MÉR). 1972. *Photographie aérienne, numéro Q72805-91*. Échelle 1 : 25 000

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. 1955. *Photographie aérienne, numéro A24310-8*. Sans échelle.

La Loi sur la qualité de l'environnement est disponible sur le site internet des Publications du Québec : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php>

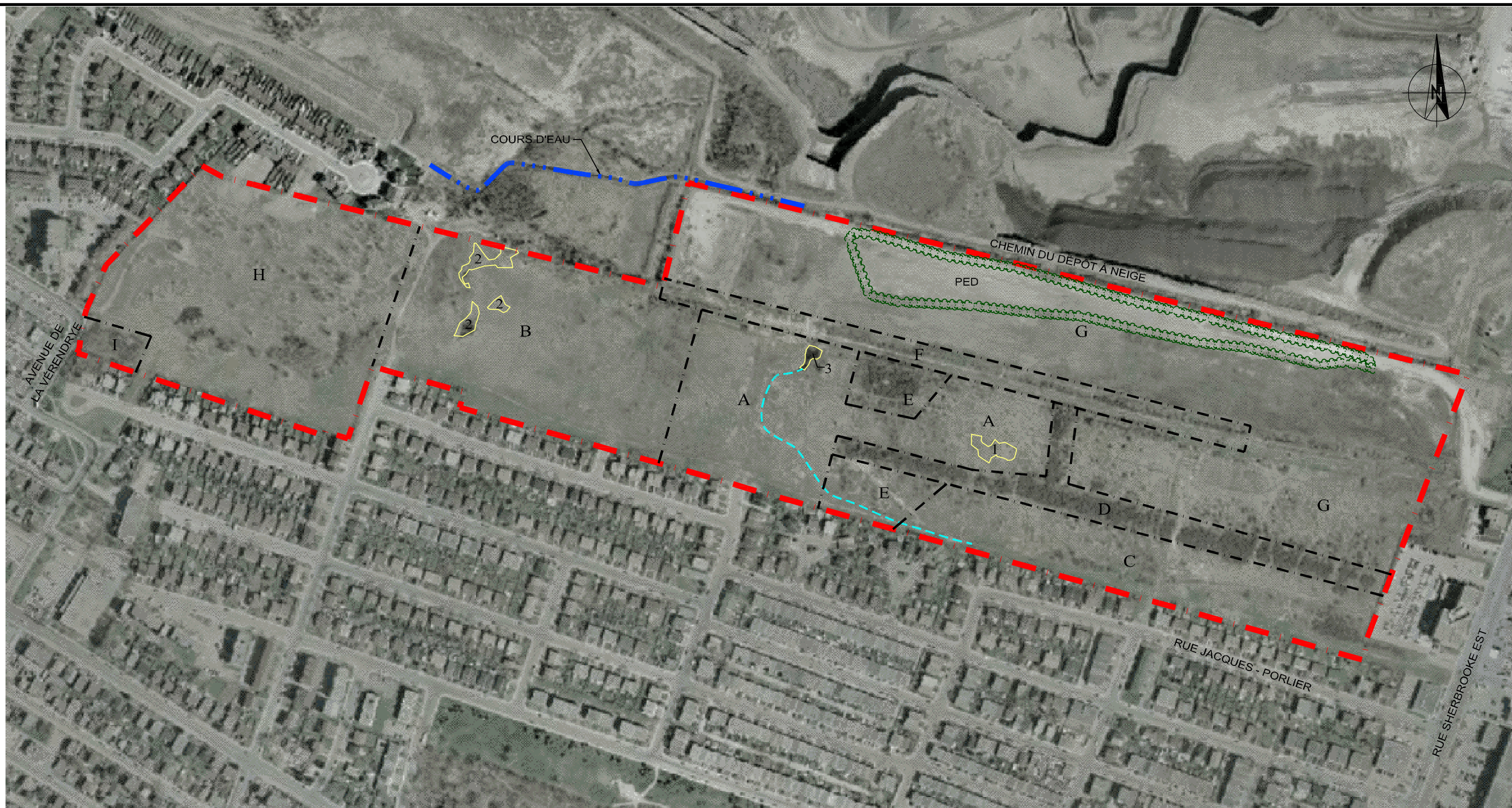
Site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm>

9 LISTE DES PERSONNES CITÉES

David Rodrigue, coordonnateur de l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec, Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent.

Annexe 1 Délimitation des groupements végétaux sur le site Contrecoeur



- LÉGENDE :**
- - - LIMITE DU SECTEUR À L'ÉTUDE
 - LIMITE DES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX
 - MILIEU HUMIDE
 - - - DÉPRESSION RELIANT LE MILIEU HUMIDE AU FOSSÉ AGRICOLE
 - - - LISIÈRE DE PEUPLIERS DELTOIDES (PDE)
 - - - COURS D'EAU

SOURCE :
 - NAVIGATEUR URBAIN, 2002 HAUTS-MONTS INC.

CE DOCUMENT D'INGÉNIERIE EST L'ŒUVRE DE DESSAU-SOPRIN ET EST PROTÉGÉ PAR LA LOI. IL EST DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX FINS QUI Y SONT MENTIONNÉES. TOUTE REPRODUCTION OU ADAPTATION, PARTIELLE OU TOTALE, EN EST STRICTEMENT PROHIBÉE SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU L'AUTORISATION ÉCRITE DE DESSAU-SOPRIN.

Projet	GROUPE SÉGUIN CARACTÉRISATION PRÉLIMINAIRE DU MILIEU NATUREL – SECTEUR CONTRECOEUR À MONTRÉAL
Titre	FIGURE 1 GROUPEMENTS VÉGÉTAUX INVENTORIÉS SUR LE SITE CONTRECOEUR, MONTRÉAL

LVM FONDATEC Géotechnique, Matériaux et Qualité		LVM-Fondatec Inc. 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 300 Laval (Québec) H7S 2E4 Téléphone : 514.281.5151 Télécopieur : 450.668.5532			
Préparé	J. Duguay	Discipline	Environnement	Chargé de projet	C. Boyer
Dessiné	F. B. / C. S.M.	Échelle	1 : 4 000	Extrait de:	Rév.:
Vérifié	J. Duguay	Date	2006-08-28		
Serv. maître	Projet	Lot	Sous-Lot	Disc.	N° Dessin
068	P008240	0100	000	EN	0101 00

Fichier: G:\068\PO08240 - Site De Contrecoeur, Montréal Est\2.1.4 Livrables\Cod\Activ.100\068-PO08240-100EN0101-00.dwg

Annexe 2 Photographies représentatives de chaque groupement sur le site Contrecoeur



Photo n° 1. Groupements A et B - Paysage typique du site à l'étude



Photo n° 2. Groupement 1- Roselière à salicaire pourpre



Photo n° 3. Groupement 2 - Roselière à salicaire pourpre



Photo n° 4. Groupement 3 - Quenouillère



Photo n° 5. Groupement A - Friche arbustive à frêne rouge dépérissant



Photo n° 6. Groupement A - Gaulis de frêne rouge dépérissant avec rejet de souche



Photo n° 7. Groupement B - Côté sud



Photo n° 8. Groupement B - Côté nord



Photo n° 9. Groupement C - Friche arborescente à peuplier deltoïde



Photo n° 10. Groupement D - Bande en arrière-plan



Photo n° 11. Groupement G - Dépression humide avec perturbations majeures



Photo n° 12. Groupement H - Friche ligneuse à peuplier deltoïde mature



Photo n° 13. Groupement I - Bois de feuillus